

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LE JEUDI

Matahiti 154
N° 27 Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Maitana 7
no Tiurai 2005

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 42 52 61

NUMERO COMPLEMENTAIRE
au JOPF n° 27 du 7 juillet 2005

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

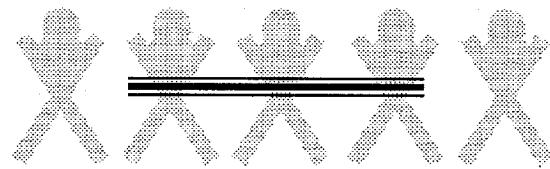
ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

EXTRAITS

Arrêté n° 442.CM du 6 juillet 2005 autorisant la Polynésie française à participer à la quatorzième augmentation de capital de la SEML Air Tahiti Nui

Pages

2276



PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

NOR : ATN0501379AC

Par arrêté n° 442 CM du 6 juillet 2005.— La Polynésie française est habilitée à participer à la quatorzième augmentation de capital de la SEML Air Tahiti Nui. Cette participation est limitée à la somme de *vingt millions de francs pacifiques* (20 000 000 F CFP).

La dépense est imputable au budget d'investissement, chapitre 914, AP 102-2004, AE 116-2005, article 260.

Le Président de la Polynésie française est habilité à signer le bulletin de souscription correspondant.